
Zéro sac plastique à usage unique

Trivalis

31, Rue de l'Atlantique
Bp 605
85015 La Roche-sur-Yon

[Voir le site internet](#)

Camille Milon

camille.milon@trivalis.fr

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Selon le gouvernement, il y a chaque année, 5 milliards de sacs en plastique distribués aux caisses et 12 milliards aux rayons de marchandises. Dans ce cadre, la suppression des sacs plastiques à usage unique en France s'inscrit comme une des dispositions de la loi de transition énergétique. Cette interdiction entre en vigueur en deux temps : le 1er juillet 2016 pour les sacs de caisse et le 1er janvier 2017 pour les sacs de marchandises. Afin d'impliquer les collectivités locales dans ce changement, le gouvernement a lancé en février dernier un appel à projet pour celles qui souhaitent anticiper la loi.

Face aux enjeux environnementaux liés à l'utilisation massive de sacs plastiques à usage unique, Trivalis a souhaité agir localement en candidatant à l'appel à projet lancé par le Ministère.

En partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie, le syndicat a cherché dans un premier temps à mobiliser tous les commerçants vendéens en leur adressant nominativement un kit composé d'un guide d'informations (réglementation, alternatives, ...) et de supports de communication destinés à leur clientèle (affiche vitrine et affichette caisse).

Une campagne Facebook a été réalisée puis une conférence de presse départementale organisée pour que la presse (radio, TV, papier) relaye largement l'information au grand public dans l'objectif de responsabiliser chacun.

Enfin, une expérimentation a eu lieu au sein de deux communes vendéennes : La Garnache et La Chataigneraie. Ainsi, les commerçants se sont vus distribuer gratuitement dès le mois de juin des sacs réutilisables pour les caisses et dès le mois de novembre des sacs biosourcés et kraft pour les points de vente.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- 1- Sensibiliser le grand public pour une prise de conscience et une responsabilisation individuelle
- 2- Accompagner les commerçants dans la compréhension de la loi et dans la communication auprès de leur clientèle
- 3- Plus largement, préserver les ressources marines et réduire les déchets produits en facilitant localement le changement

Résultats quantitatifs

- 6 articles de presse, 2 reportages TV et 3 reportages radio

- 9 publications Facebook
- 6069 commerçants vendéens destinataires du kit
- 83 commerçants concernés par l'expérimentation

Résultats qualitatifs

Retour positif des élus locaux dont les communes ont bénéficié de l'expérimentation

MISE EN OEUVRE

Planning

- Mi-juin 2016 : campagne Facebook, conférence de presse départementale, envoi du kit aux commerçants
- Fin juin 2016 : distribution locale des sacs de caisse réutilisables
- Mi-novembre : distribution locale des sacs biosourcés et kraft

Moyens humains

- Portage de l'opération par l'équipe projet (une chargée de prévention et une chargée de communication)
- Distribution des listes de commerçants vendéen par deux conseillers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Soutien dans la mise en place de l'expérimentation au sein des deux communes pilotes des élus locaux et des associations de commerçants

Moyens financiers

- Campagne grand public : 545,40 € TTC
- Information des commerçants : 6669,21 € TTC
- Expérimentation : 38 162,40 € TTC

Moyens techniques

Pas de moyens techniques particuliers

Partenaires mobilisés

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Les élus locaux des deux communes pilotes
- Les associations de commerçants des deux communes pilotes
- L'Ademe

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Mots clés

RECYCLAGE DES DECHETS | ARTISANAT |
PLASTIQUE

Dernière actualisation

Contact ADEME

Janvier 2017
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Marc JANIN
marc.janin@ademe.fr
Direction régionale Outre Mer